



COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Date : 11 mars 2024

AVIS DU GREFFIER N° 10

TYPES DE FICHIERS QUI SONT LISIBLES PAR LES MOYENS DONT DISPOSE LA COUR D'APPEL

Conformément au sous-paragraphe 43 j) ii) des *Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle*, le greffier publie une liste des types de fichiers qui sont lisibles par les moyens dont dispose la Cour.

Ces types de fichiers sont les suivants :

- Fichiers audio
Formats MP3, MPEG, OGG Vorbis, AC3, WMA, WAV, FLAC, MIDI, Real Audio, MACE;
- Fichiers vidéo
Formats MP4, MOV, AVI, MKV, MTS, MPEG, DivX, WMV, XviD, Theora, Real Vidéo;
- Photos
Formats PNG, JPG;
- Autres types de fichiers
Excel, PowerPoint, TXT.

Le dépôt de tout autre type de fichier doit faire l'objet d'une autorisation préalable par le greffier, selon les modalités prévues dans l'Avis du greffier n° 9 – *Modalités relatives à la présentation de certaines demandes en matière criminelle*.

PIERRE-OLIVIER LACROIX, avocat
Greffier des appels à Québec

BERTRAND GERVAIS, avocat
Greffier des appels à Montréal